

1. Particularités

- ✓ ARRIVEE DU SIEGE EN INDRE & LOIRE : Prévoir un M2 supplémentaire pour la Chambre de Métiers du département de départ
- ✓ **N'oubliez pas de joindre le document M'BE et les frais afférents de 44,70€ par chèque à l'ordre du Greffe du TC**

2. Pièces à fournir :

TRANSFERT AU SEIN DE L'INDRE & LOIRE

- ✓ 2 exemplaires des statuts mis à jour signés et certifiés conformes
- ✓ Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales
- ✓ 2 exemplaires de l'AG modificative
- ✓ 2 copies du justificatif de jouissance des locaux où est installé le siège par tout document (quittance du service de l'énergie, du téléphone et internet, autorisation de domiciliation, bail, ...)
- ✓ Si location gérance ou achat : 2 copies du contrat de location gérance, de l'acte d'apport ou de l'acte d'achat + Attestation de parution dans un JAL
- ✓ Si contrat de domiciliation : 2 copies du contrat de domiciliation
- ✓ Un pouvoir si le signataire n'est pas le dirigeant https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf_mandat.pdf
- ✓ Autorisation de communication aux tiers
- ✓ Un règlement pour la Chambre de Métiers & de l'Artisanat d'un montant de : **87,50€**
- ✓ Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de : **192,01€** (ou **76,01 €** si unipersonnelle)

TRANSFERT D'UN AUTRE DEPARTEMENT EN INDRE & LOIRE

- ✓ 2 exemplaires des statuts mis à jour signés et certifiés conformes
- ✓ Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales dans les 2 départements
- ✓ 2 exemplaires de l'AG modificative
- ✓ 2 copies du justificatif de jouissance des locaux où est installé le siège par tout document (quittance du service de l'énergie, du téléphone et internet, autorisation de domiciliation, bail, ...)
- ✓ Si location gérance ou achat : 2 copies du contrat de location gérance, de l'acte d'apport ou de l'acte d'achat + Attestation de parution dans un JAL
- ✓ Si contrat de domiciliation : 2 copies du contrat de domiciliation
- ✓ Liste des sièges antérieurs
- ✓ Extrait Kbis du département d'origine de moins de 3 mois
- ✓ **Original** de la carte la carte du RM du département de départ
- ✓ Un pouvoir si le signataire n'est pas le dirigeant https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf_mandat.pdf
- ✓ Autorisation de communication aux tiers https://www.cfe-metiers.com/HTM/PDF_diffusiontiers.pdf
- ✓ Un règlement pour la Chambre de Métiers & de l'Artisanat d'un montant de : **115 €**
- ✓ Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de : **226,49 €** (ou **83,49 €** si unipersonnelle)

3. Formulaire à utiliser

- ✓ Formulaire M2 à imprimer, compléter et signer : https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_11682_03.pdf

4. Comment le remplir ?

- ✓ Remplir obligatoirement la date d'effet et les nouvelles informations dans les cadres 1, 2, 11, 12, 13, 14 (pour rappel de l'activité exercée), 17, 22 et 23